



Problèmes graves d'homonymie

Par **fifi66**, le **04/11/2013** à **20:09**

Bonjour,

Nous avons un grave problème d'homonymie entre mon mari et un "monsieur" pas très honnête. Ils sont nés tous les deux le même jour du même mois de la même année dans la même ville ! Cet homonyme cumule les impayés, les amendes, les découverts et nous trinquons continuellement pour lui... Nous n'en pouvons plus. Que pouvons-nous faire ? Nous avons déjà déposé une main courante auprès de notre gendarmerie. Au secours ! On craque !

[fluo]Merci de vos réponses.[/fluo]

Par **arreeu**, le **05/11/2013** à **20:25**

bonjour,

allez à la mairie de la ville de naissance de votre mari pour voir si oui ou non, il y a bien 2 M. TRUCmachin nés ce jour là

c'est sans dout une usurpation d'identité "grace" a des documents récupérés peut etre à la poubelle ou subtilisation de courrier dans votre boîte aux lettres....

ne faites pas une main courante (qui ne sert à (presque) rien) mais un dépôt de plainte et apportez leur tous les documents que vous recevez

courage

bonne soirée

Par **fifi66**, le **05/11/2013** à **23:35**

Bonsoir Arreeu

ce monsieur existe bel et bien, malheureusement...

nous connaissons son adresse dans notre département avant qu'il ne parte pour Nîmes. Il ne s'agit pas d'une usurpation puisque c'est son identité réelle... Mais les tribunaux, les huissiers, les sociétés de recouvrement de créances... nous poursuivent nous, au lieu de le poursuivre lui, car ils n'arrivent plus à le localiser. L'oiseau s'est envolé ! On a fait le dépôt de plainte, nous avons ajouté le 2e prénom de mon mari sur les papiers officiels. Rien n'y fait, c'est nous qui recevons encore et encore les plaintes qui le concernent ! On en a vraiment plus que marre... Toujours à nous de justifier de notre identité, toujours à nous de faire les démarches !

Par **alterego**, le **06/11/2013** à **01:18**

Bonjour,

[citation]Ils sont nés tous les deux le même jour du même mois de la même année dans la même ville.[/citation]

Et le même pays bien sûr avec, peut-être, cerise sur le gâteau le même numéro sécurité social ?

J'ai connu un cas comme celui-ci, sauf que l'un était dans le 06 et l'autre dans le 75. Il aura fallu plusieurs années pour régler le litige. Le cas de votre époux est autrement beaucoup plus grave.

Vous allez devoir vous armer de patience.

Cordialement

Par **fifi66**, le **06/11/2013** à **07:56**

Bonjour

et comment ont-ils fini par régler ce litige ?

Par **arreeu**, le **06/11/2013** à **08:04**

Bonjour,

il y a eu un fait divers il y a moins de 6 mois.....

Ce M. Ne peut pas avoir le même n° de sécu ; le dernier et la clé sont automatiquement différents

Voir avec l'urssaf, la sécu, la banque de France les impôts

Il y a sans doute une issue qui sera longue certes mais vous ne pourrez pas vous débrouiller toute seule, utilisez les médias aussi, ça peut servir

Courage et bonne journée

Par **fifi66**, le **06/11/2013** à **08:17**

Leur n° de sécu ne diffèrent effectivement que par le tout dernier chiffre et la clé. Cela fait déjà plus de 20 ans que ça dure mais au début, c'était deux fois rien. Là, ça fait 4-5 ans que ce monsieur devient de moins en moins honnête et de plus en plus criblé de dettes, et c'est nous qui en subissons les frais ! Personne n'arrive à le coincer, on dirait que l'oiseau s'est volatilisé. C'est très dur à vivre. Qu'entendez-vous par "utiliser les médias" ? Quant aux différents organismes dont vous parlez, ils sont tous au courant mais notre situation ne s'améliore pas pour autant...

Par **alterego**, le **06/11/2013** à **18:42**

La banque s'est trouvée dans l'obligation de reconnaître son "erreur" et à été condamnée à mettre un terme à la procédure et à verser des dommages-intérêts au "mis en cause à tort" (15000 frs) ainsi qu'à porté en "pertes et profits" ce que lui devait l'emprunteur (environ 30000 frs).

L'important pour vous n'est pas de le coincer mais qu'il soit reconnu que Monsieur est étranger au dettes de l'homonyme.

Par **arreeu**, le **06/11/2013** à **18:43**

bonsoir

les médias = les journaux quotidiens, la télé,

bonne soirée

Par **PascalWeber**, le **06/04/2014** à **15:22**

Bonjour,

Je me présente, Monsieur Pascal Weber est ma réelle identité. J'interviens chez vous afin de contribuer à vous assister face à votre situation d'homonymie.

Sachez avant tout, qu'à ce jour, je suis confronté à 25 erreurs d'homonymie sur ma personne et ceci bien en France et dont la dernière erreur face à ma personne s'est produite en décembre 2013, par une quatrième erreur d'homonymie de la part de l'administration fiscale sur ma personne. De plus, je suis un lanceur d'alerte face à ce problème qui lui, est bien plus grave que l'on peut s'imaginer, avec des répercussions multiples, allant même que des personnes sont mortes à la suite d'une erreur d'homonymie par une confusion auprès de leur dossier médical.

Me concernant personnellement face à ce problème, j'ai déjà entamé de multiples actions d'interpellations face aux problèmes des « Erreurs d'Homonymies Administratives », qui sont toutes basées à leurs sources même, de l'incompétence répétitive de l'administrative à tous les niveaux, de différencier distinctement deux personnes portant le même Nom, comme le même Prénom.

Vous concernant, votre action auprès de la Gendarmerie est bien, mais fort probablement insuffisant, afin de stopper la spirale dans laquelle se trouve votre mari face aux erreurs d'homonymie. Je ne puis que vous suggérer vivement d'agir et je parle en mon expérience, face à laquelle en mars 2013, j'ai, à la suite d'une vingt-troisième erreur d'homonymie sur ma personne, même failli me faire arrêter par la Gendarmerie lors d'un simple contrôle routier. Car ceux-ci détenaient, un autre permis de conduire auprès de leurs fichiers informatiques que le mien pourtant lui, bien valable ! Je vous laisse imaginer la scène lorsque les trois Gendarmes m'ont entouré, avec l'un d'entre eux, déjà la main sur son étui afin de saisir les menottes, mais enfin...

Pour revenir sur les « Erreurs d'Homonymies Administratives », je mène un deuxième combat depuis avril 2013, face auquel, j'ai ici en France déjà pu trouver des alliés et d'autres encore qui viendront plus tard, afin de non seulement dénoncer de telles situations totalement injustes, car en quoi et sous quelle forme, une quelconque personne peut-elle être tenue responsable, par le fait de porter le même Nom, comme le Prénom d'une autre personne ? Outre, les diverses actions déjà menées ont contribué également à obtenir non seulement des témoignages multiples, mais également l'intervention de personnes qui vont d'ici peu intervenir à différents niveaux Juridiques, Politiques... afin de pallier par une assistance directe pour les victimes d'erreurs d'homonymie et ceci, qu'elles soient d'une erreur administrative, ou basées sur l'usurpation d'identité.

Concernant mes actions menées face aux erreurs d'homonymies administratives et dont la France n'est pas le seul pays concerné par ce fléau en Europe, je suis en relation en France, avec une association qui, et je vous invite vivement de la contacter, peut vous assister face à votre situation. Vous pourrait contacter directement son Président en mon nom et l'informer de mon action auprès de votre personne, voici les coordonnées :

Défense Citoyenneté Internationale 2, Avenue Baptiste Blanc 13520-Maussane-les-Alpilles

Tél. : 09 51 17 96 24 - Le Président est Monsieur Valério LIGIOS

Je conclurais ceci, courage à vous !!!

Cordialement, Mr Weber Pascal

Par **mimi42**, le **15/05/2016** à **16:04**

Avez vous pensé à changer de prénom ,il suffit d 'avoir un intérêt légitime

Par **gangraine**, le **02/06/2019** à **15:43**

Bonjour,

A fifi66 du puy de dôme ou toute autres personnes , si vous êtes toujours sur ce site et avez ou plus (je l'espère) des problèmes d'homonymie, pourriez vous entrer en contact avec moi ! Nous vivons actuellement et depuis 39 ans avec des problèmes d'homonymie parfait ! Démêlés multiples avec BdF,tribunal, Impôts, CNIL ayant fait appel aux ministères des finances, de l'emploi de l'industrie, fichiers FICOBA ET FICOBA 2 ! rien n'y a fait car ce serait un virus informatique administratif qui ne peut dissocier les 2 homonymes ! les 2 ne font qu'un ! Sur les fichiers informatiques c'est mon mari qui ressort en 1er, avec notre n° de compte, bien sur FICP, mais l'adresse de l'autre ?! C'est comme cela et démontrant qu'ils ne sont pas nés dans la même ville et heureusement, que l'on a toujours pu démontrer qu'il y avait erreur sur la personne et que tous les tiers détenteurs, prélèvements bancaires, blocages de comptes, saisis sur salaire, on pu toujours rentrer dans l'ordre après démarches et plaintes, mais ça continue toujours.

L'autre à l'heure actuelle en est à une 20aine de crédits impayés,alors que nous ne pouvons pas en faire 1 seul,sauf par notre banque ! le dernier en date et pour lequel on nous arcelle date d'1 mois pour l'achat d'un véhicule impayé !?

En plus y'a les impayés impôts, redevance TV etc ...

On ne compte plus nos démarches téléphoniques, déplacements, courriers RAR! Plaintes,Le nouvelobs...

Toute ses années nous on pourrit et meurtrit, colère, dépression et fait beaucoup de souffrance à nos enfants !

Nous voulions dans les années 1990 inverser les 2 prénoms, ce qui avait été accepté par le tribunal français, mais comme mon mari est espagnol, ceci a été refusé, loi Espagnole ! acharnement ?!

Le plus inquiétant dans l'histoire nous a dit la CNIL, c'est au décès de l'un des 2, car va falloir se battre pour prouver qui est qui et qui a fait quoi ?!

Merci de votre compréhension.

Par **Laetitiag**, le **07/05/2021** à **15:32**

Bonjour ,j espère que quelqu'un me lira,

Depuis 4 ans nous sommes confrontés à de nombreux problèmes dû à l'homonymie de mon

mari,

Même Nom ,même prénom , même département de naissance ,le même mois et année de naissance ,il n y a que le jour qui est différent mon mari le 11 et l autre personne le 01, Depuis 4 ans ,nous sommes relancés par des maisons de recouvrement pour impayés,nous devons constamment prouvé l identité de mon époux,l autre personne a changé depuis de département mais rien n'y fais , aujourd'hui mon mari se voit refusé un abonnement téléphonique sous prétexte d impayés chez d autres opérateurs ou nous n avons jamais été clients.

Je ne sais plus quoi faire ,jusqu'où cela peut aller ,

Merci pour votre aide .

Par **fifi66**, le **16/01/2023** à **22:27**

bonsoir, désolée d'avoir été absente si longtemps... Je viens juste de prendre connaissance des réponses des uns et des autres. Merci pour vos conseils et d'avoir partagé votre propre vécu. Notre situation n'a pas changé, pour preuve, ce matin même l'employeur de mon mari a reçu de la part de la Trésorerie de l'Hérault (département où vit son "double") une injonction de saisie sur salaire !! Fort heureusement, l'employeur est au courant de l'existence de cet homonyme et n'a pas procédé à cette saisie ! Je suis lasse de tout ça et je désespère de trouver un jour une solution... Merci à Jacques Weber pour les coordonnées de la Défense Citoyenneté Internationale, je vais essayer de prendre contact avec eux. Qui ne tente rien n'a rien.

Par **fifi66**, le **16/01/2023** à **22:49**

A MIMI42... Je me rappelle que notre banquier nous a suggéré il y a très très longtemps ce genre de démarche, que mon mari change son patronyme ou son prénom ! Je peux vous dire qu'on a très mal pris ce genre de suggestion ! On n'a rien fait de mal, on ne demande rien à personne et ce serait à nous de changer notre identité ! Alors pardon, mais non merci !!